



*8<sup>ème</sup> édition : Dans le cadre de la programmation du film « Soyez sympas, rembobinez » de Michel Gondry présent dans le dispositif Collège au cinéma de l'année scolaire 2017/2018, nous vous proposons de réaliser des remakes de films célèbres avec des moyens techniques dérisoires mais une bonne dose d'humour et d'imagination !*

## **1. Conditions de participation**

**Le concours s'adresse à tous les collégiens et lycéens de l'Yonne.**

Les enseignants responsables peuvent inscrire leur classe à compter du **13 janvier 2025 en complétant et retournant le formulaire d'inscription signé. Attention, de par le succès rencontré par le concours, nous sommes obligés de limiter les inscriptions à deux classes par établissement.**

Chaque élève apparaissant dans un film, et étant reconnaissable, devra joindre au formulaire d'inscription **un formulaire de droit à l'image** signé par les parents ou le tuteur légal.

Une copie de chaque film sera conservée par les organisateurs. Les participants s'engagent à accepter la diffusion de leur production : sur la chaîne VIMEO dédiée au concours et dans le cadre de la soirée **Concours de films suédés #8** au [cinéma Alain Bashung à Saint Julien du Sault](#).

Pour concourir, chaque film devra être présenté par ses réalisateurs et/ou acteurs le soir de la projection (au moins un des membres de l'équipe devra être présent).

**La date limite de dépôt des films est fixée au vendredi 30 mai 2025 à minuit.**

## **2. Objet**

Chaque film réalisé pourra s'inspirer d'un **film de genre** : western, péplum, comédie musicale, policier, fantastique, science-fiction, action, comédie, ...

### **3. Paramètres techniques**

Chaque film aura une **durée maximale de 5 minutes générique compris** (le titre original et **les crédits devront apparaître de manière « artisanale »**).

Chaque film devra comporter une **bande son** (dialogues et/ou bruitages et/ou musique<sup>1</sup>).

<sup>1</sup>Enregistrée pendant le tournage.

**Le temps consacré au tournage ne devra pas excéder 2H ! Le montage du film doit obligatoirement se limiter à un simple « bout à bout » des plans enregistrés ! Le remake peut aussi être filmé en « tourner/monter »<sup>2</sup> comme dans « Soyez sympa, rembobinez ».**

<sup>2</sup>Les plans sont enregistrés les uns à la suite des autres dans l'ordre chronologique de l'histoire, sans montage.

Aucune image ni aucun plan original d'un film de cinéma ne pourront être utilisés mais **le remake devra respecter au maximum la ou les scène(s) originale(s)** qui auront été choisie(s) (dialogues, plans, bruitages...).

Chaque équipe devra trouver et/ou fabriquer elle-même les outils nécessaires pour le tournage de son film (caméra vidéo, caméscope, appareil photo, téléphone portable ; déguisements ; éléments de décors...).

N'hésitez pas à solliciter les collègues d'Arts plastiques !

Les films présentés pourront être aux formats 4/3 ou 16/9, en couleur ou en noir et blanc, **en 24 ou 25 images par secondes (attention aux smartphones !)**. Le fichier vidéo du film (format mp4) devra être envoyé via le service de transfert de fichier gratuit <https://wetransfer.com>. A noter qu'une aide technique est disponible sur le site académique Collège au cinéma (voir infos pratiques).

### **4. La soirée de projection**

Une soirée de projection aura lieu au [cinéma Alain Bashung à Saint Julien du Sault](#) durant la première quinzaine du mois de juin 2025.

Les films seront également diffusés sur la chaîne VIMEO consacrée au concours.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas diffuser et projeter un film si celui-ci ne respecte pas les conditions de participation, objet ou paramètres techniques énoncés dans le règlement ou s'il comporte des images ou messages à caractère violent, vulgaire, raciste, etc...

### **6. Jury et prix**

Un jury composé de professionnels de l'audiovisuel, et de représentants de l'Éducation nationale attribuera trois prix :

- **Le Grand Prix du Jury** : versement d'une subvention de 150 € destinée à l'achat de matériel audiovisuel.

- **Le Prix Coup de Cœur du Jury** : versement d'une subvention de 100 € destinée à l'achat de matériel audiovisuel.
- **Le Prix Spécial du Jury** décerné par l'association PANORAMIC – Cinéma itinérant.
- **Le Prix du Public** décerné par l'association PANORAMIC – Cinéma itinérant.

Pour chacun de ces prix, les critères retenus par le jury pour faire leur choix seront :

- Le respect du film original (pertinence des scènes suédées).
- L'originalité de la mise en scène (cadrages, jeux d'acteurs, humour, ...).
- La qualité « plastique » du film (décors, effets spéciaux).

## **7. Infos pratiques et contacts**

Date limite d'envoi des films le **vendredi 30 mai 2025 à minuit**, via <https://wetransfer.com>, à l'adresse suivante : [chac.charny@gmail.com](mailto:chac.charny@gmail.com)

Lien vers les ressources disponibles sur la [page cinéma de la DRAEAC](#).

### **Contacts :**

[thierry.mura@ac-dijon.fr](mailto:thierry.mura@ac-dijon.fr)

[Daria-Ancuta.Munsch@ac-dijon.fr](mailto:Daria-Ancuta.Munsch@ac-dijon.fr)